

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 3 juillet 2012 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 27 juin 2012

Secrétaire de séance : Jacques FAURE

Le mardi 3 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absents : Sabine SIRIEYS, Frédéric CARRIERE et Serge BONNET excusés.

1. Approbation PV du 4 juin

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé par les membres présents.

2. Adhésion SYDED pour traitement des boues

Monsieur le Maire informe des modalités de mise en œuvre de la mission « Producteur de boues » par le SYDED du Lot, pour les collectivités gestionnaires d'un service public de l'assainissement collectif (SPAC) adhérentes au « Traitement des boues de stations d'épuration ».

Des extractions de boues sur la station d'épuration communale sont annuellement pratiquées. Le mode de traitement des boues retenu est le dépotage sur une autre station d'épuration. Dans le cadre d'une adhésion au traitement des boues, le SYDED prendrait en charge la totalité de cette opération en assurant notamment :

- le suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues : des analyses de boues seront réalisées selon la fréquence définie par l'exploitant de la station d'épuration recevant ces boues,
- la réalisation de tous les documents et démarches nécessaires à la mise en œuvre réglementaire de l'élimination de ces boues : le SYDED devient de fait maître d'ouvrage de la filière d'élimination des boues, et traite directement avec la station d'épuration sur laquelle les boues sont dépotées. Il se substitue ainsi à la commune pour les relations avec ses différents interlocuteurs (services de l'Etat, Agence de l'eau, prestataire de pompage et transport des boues, centre de traitement...),
- le pompage et le transport des boues, via une prestation effectuée par un vidangeur agréé intervenant pour le compte du SYDED.

Ainsi, le conventionnement avec la station d'épuration qui traitera ces boues, les prélèvements et analyses de boues, la commande et le suivi du prestataire seraient assurés par le SYDED.

Par ailleurs, le SYDED étudiera la possibilité dans les prochaines années (2014 au plus tard) de mettre en place un plan d'épandage des boues, ce qui constitue une solution financièrement et environnementale plus intéressante.

Il conviendrait d'informer rapidement sur la décision de la commune quant à son adhésion au traitement des boues, afin de pouvoir engager rapidement l'ensemble des démarches nécessaires à l'élimination des boues de la station d'épuration de la commune, une extraction de 20 m³ sur chaque fosse étant nécessaire prochainement. A cet effet, un prélèvement de boues a été réalisé jeudi 14 juin. L'analyse de cet échantillon ne sera réalisée qu'avec l'accord de la commune.

Dans l'hypothèse où la commune ne souhaiterait pas aller vers cette adhésion « Traitement des boues de stations d'épuration », le SYDED ne pourrait plus à l'avenir intervenir sur le volet élimination des boues même pour ce qui concerne la seule réalisation des prélèvements et analyses de boues qui pourront être demandées par la station d'épuration traitant les boues.

Le coût serait de 3880 € HT pour 40 m³ soit 97 € le m³.

Le conseil municipal au vu de ce coût important, souhaitant faire des comparaisons, reporte sa décision d'adhérer au Syded pour le traitement des boues.

La vidange des fosses devant se réaliser rapidement, il sera fait appel comme les fois précédentes aux établissements BARNABE.

3. Travaux école – consultation pour maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire fait part de la réunion avec la DDT. Celle-ci propose de rechercher un maître d'œuvre pour assistance et conseil compte tenu que les travaux concernent un établissement recevant du public. Ce maître d'œuvre aura pour fonction d'affiner l'étude au regard de la réglementation, d'organiser la consultation des entreprises, surveiller, coordonner et réceptionner les travaux. Le conseil donne son accord à la consultation d'un maître d'œuvre.

4. Proposition pour modification contrats d'assurance

Monsieur le Maire indique que pour prendre en compte le PLU et l'acquisition de la nouvelle tondeuse les différents contrats d'assurance ont été revus et actualisés. Le contrat VILLASUR regroupe désormais l'ensemble des garanties communales et d'assainissement. Le conseil municipal souhaite des précisions sur les garanties supplémentaires.

5. Demande de subvention Miers Animation

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du comité d'animation. Le conseil considérant que les documents ont été fournis décide de verser la totalité de la somme disponible au compte 6574 du budget 2012 soit une subvention annuelle de 500 € et une subvention exceptionnelle pour le maintien de la sécurité lors de la fête votive de 280 €.

6. Demande de participation pour frais de déplacement

Monsieur le Maire fait part de la participation de Bernard RIEUX agent communal au stage « soudage » qui s'est déroulé à TOULOUSE du 11 au 13 juin 2012.

Pour se rendre à cette formation l'agent a utilisé son véhicule personnel et a fait du covoiturage avec un agent de la commune de SAINT CERE.

Monsieur le Maire indique que la commune de SAINT CERE a fait part de sa proposition de participer au frais de déplacement. Il convient donc de déterminer le montant qui sera demandé à la commune de SAINT CERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de demander la somme de 54.15 € correspondant à la moitié des frais engagés.

7. Devis pour registres Etat civil

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de certains registres d'Etat civil notamment le registre des années 1853 à 1862 qui est le plus abimé, et présente des devis. Le conseil opte pour le devis de Monsieur KOSSMANN pour un montant de 367.53 € HT.

Il pourrait être envisagé la restauration du registre 1843-1852 l'année suivante pour le montant de 319.69 € HT.

8. Classement de la voirie

8 kilomètres de voies transférées à la communauté de communes n'ont pas fait l'objet de reclassement dans la voirie communale. Le conseil autorise Monsieur le Maire à contacter les services de la DDT pour procéder au reclassement de ces voies.

9. Demande de sortie sur terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Monsieur DAILLON qui sollicite l'autorisation d'utiliser un passage dans son muret en limite de propriété pour l'accès entrant et sortant de voitures ou de motos.

Le conseil considérant le problème de conformité du garage, reporte sa décision. La condition préalable à cette autorisation est que les travaux du garage doivent être conformes.

10. Questions diverses

- Remise d'un chèque de 105 euros du Gaec de Jean d'Auty pour la vente d'herbe de Roubidou.
- Réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis à droit de préemption : maison TOURNOIS. La commune ne souhaite pas préempter sur ce bien.

- Remerciements de l'association des amis de la bibliothèque départementale de prêt du LOT pour le versement de la subvention de 80 €.
- La Poste propose une participation financière de 50% (dans la limite de 10 000€) pour des travaux de rénovation de l'agence postale et même d'accessibilité. Cette participation est versée au vu des factures. La Poste fournit également du mobilier pour une valeur de 2400 €.
- Les responsables de la DDT lors de la réunion du 22 juin ont fait un rappel de la réglementation en matière d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics, ainsi qu'aux établissements recevant du public. Concernant la voirie, un diagnostic aurait dû être fait fin 2009. La DDT a sollicité la Communauté de communes pour qu'il soit réalisé à l'échelle communautaire. Pour les ERP, la commune de MIERS, ne possédant que des établissements de 5^{ème} catégorie, n'est pas tenue de réaliser un diagnostic mais par contre l'ensemble des ERP devra être accessible au 1^{er} janvier 2015, quelque que soit sa catégorie.
- Ouverture du marché fermier vendredi 6. La commune offrira, comme chaque année, un vin d'honneur.
- Monsieur le Maire informe de l'ouverture de la classe de CP à l'école d'Alvignac suite à l'attribution d'un poste supplémentaire d'enseignant sur le RPI.
- Demande de Mme BAISSIN pour récupérer l'armoire inutilisée de l'école pour ranger les livres de la bibliothèque. Voir pour installation et rénovation.

Fin de séance 23 H 30

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès